

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Blain. La séance a été ouverte sous la présidence du Maire sortant, Monsieur Jean-Michel BUF, puis conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire a été présidée par Madame Marie-France GUIHO, membre le plus âgé des membres du Conseil municipal.

La délocalisation du Conseil municipal hors de la Mairie a été décidée pour tenir compte des précautions sanitaires nécessaires, sous couvert des dispositions de l'article 8 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020. Communication a été faite auprès de M. le Préfet de cette disposition exceptionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la tenue de la réunion du conseil à huis clos.

DATE DE CONVOCATION : 29 juin 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRÉSENTS** : 27 – **REPRÉSENTÉS** : 1

PRÉSENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. CAILLON Philippe, Mme VAIRE Sandrine, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme BOURGUIGNON Agnès, MM. CODET Stéphane, COLIN Arnaud et DELAUNAY Yoann, Mme FERRY Gladie, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GUIHO Marie-France et GUILLAUMEUX Maryse, M. HAMON Jean-Pierre, Mmes HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie et MOREAU Valérie, M. MORMANN Cédric, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELE Martin, PINEAU Olivier, RANNOU Yannick et REKIS Bruno et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉES : Mme CAMELIN Christine (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*) et Mme MOURAUD Dominique

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. LAFOND Frédéric

OBJET :	<i>Élection du maire</i>
----------------	--------------------------

N° 2020 / 07 / 02

*Conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire, est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.
Madame Marie-France GUIHO est désigné président de séance.*

*Le Conseil municipal, composé de 29 membres élus, est complet.
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-1 à L2122-17 ;*

Considérant que le maire est élu à la majorité absolue et que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant la composition du bureau de vote et la désignation de 2 assesseurs :

- Monsieur Jacky FLIPPOT,*
- Monsieur Jean-Pierre HAMON.*

.../...

Madame la Présidente donne le nom des conseillers ayant fait acte de candidature :

- *Monsieur Jean-Michel BUF,*
- *Madame Rita SCHLADT.*

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux sont invités à procéder, au scrutin secret, à l'élection du maire et à remettre leur bulletin de vote, écrit sur papier blanc sous enveloppe fermée dans l'urne qui lui est présentée.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- *nombre de bulletins : 28*
- *bulletins blancs ou nuls : 1 BLANC*
- *suffrages exprimés : 27*
- *Majorité absolue : 14*

Ont obtenu :

- *Monsieur Jean-Michel BUF : 20 voix*
- *Madame Rita SCHLADT : 7 voix*

Au premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Michel BUF a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le Conseil Municipal,

- *ÉLIT au scrutin secret Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de la ville de Blain conformément au résultat du dépouillement du vote.*
- *Monsieur Jean-Michel BUF, élu maire, prend la présidence de l'assemblée.*

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 06 Juillet 2020,
Le Maire,

